



**Philippe LABEDA**  
Rue du Moulinet - 09600 LERAN  
Tel : 05.61.02.69.38. Port : 06.08.60.20.05  
Centre de formation agréé - N° déclaration d'activité : 73090044709  
Siret : 431 820 091 00038  
Email : [philippe.labeda@wanadoo.fr](mailto:philippe.labeda@wanadoo.fr)  
Site : [www.randonnees-cheval.com](http://www.randonnees-cheval.com)

## **CONTRAT INDIVIDUEL DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

### **BPJEPS Activités Équestres**

### **Mention « tourisme équestre »**

Entre :

D'une part : **Philippe LABEDA CENTRE ÉQUESTRE DE LERAN**

Dont le siège est situé à : **Rue du Moulinet - 09600 LERAN**

Représenté par : **Philippe LABEDA** agissant en qualité de chef d'établissement.

Et d'autre part : ....., stagiaire du cycle BPJEPS.

Il a été convenu ce qui suit en application des dispositions du livre IX du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente :

#### **Art. 1 : Engagements du Centre de formation Labeda Philippe**

L'accueillir dans les actions de formation ouvertes sur son site.

Faciliter sa réussite en lui proposant les méthodes pédagogiques les plus appropriées : cours collectifs ou individuels. Cette individualisation fera l'objet d'un contrat qui rassemble les informations suivantes :

- Le déroulement et le calendrier de la formation,
- Le guide de travail,
- Les dates de regroupement, des épreuves formatives et certificatives,
- Les moyens mis à disposition,
- Les modalités et les lieux de formation.

Mettre à disposition tout élément d'information lui permettant de satisfaire aux objectifs définis dans le cadre du parcours de formation détaillé ci-après.

L'encadrer, le suivre individuellement et l'alerter en cas de difficulté quant aux conséquences éventuelles sur son projet de formation.

Lui proposer des épreuves d'évaluation certificatives selon le calendrier préétabli, et une évaluation de remédiation dans la période de formation.

Lui rendre compte des résultats acquis aux épreuves certificatives.

#### **Art. 2 : Niveau Préalable**

Pour entrer en formation, **Mlle. Mme. M.** .....devra satisfaire aux conditions suivantes :

- exigences préalables (instruction 04.050JS) : réalisé le .....
- tests complémentaires  entretien de motivation

#### **Art. 3 : Positionnement**

En complément des épreuves obligatoires de sélection, le stagiaire a subi un positionnement qui permettra de lui proposer un parcours individualisé de formation selon son dossier et suite à son entretien.

#### Art. 4 : Parcours individualisé

Compte tenue des éléments précédents, il est proposé au stagiaire le parcours individualisé suivant (cocher les cases correspondantes) :

Unités capitalisables	Organisation pédagogique		
	Cours collectifs	Cours individuels	Cours de Soutien
UC1 – EC de communiquer dans les situations de la vie professionnelle			
UC2 – EC de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative			
UC3 – EC de préparer un projet ainsi que son évaluation			
UC4 – EC de participer au fonctionnement de la structure			
UC5 – EC de préparer une action d’animation équestre			
UC6 – EC d’encadrer un groupe dans le cadre d’une action d’animation équestre			
UC7 – EC de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités équestres			
UC8 – EC de conduire une action éducative en tourisme équestre (mention tourisme équestre)			
UC9 – EC de maîtriser les techniques liées aux activités équestres (mention tourisme équestre)			
UC10 – Débouillage et valorisation des jeunes chevaux			

#### Art. 5 : Heures de formation

Le parcours individualisé de formation se déroulera sur un total de ..... heures réparties sur 1 année de formation du ..... au .....

La préparation portera sur :

..... heures de formation correspondant à la préparation des ..... UC selon le positionnement.  
..... heures de séquences en exploitation aux périodes définies par le planning fourni.

#### Art. 6 : Moyens pédagogiques

Le centre de formation s’engage à mettre en œuvre les moyens pédagogiques et administratifs nécessaires au bon déroulement et à la validation du parcours de formation du stagiaire, et ce conformément aux conditions d’habilitation.

Coordination et suivi :

- Responsable pédagogique de la formation : M. Labeda Philippe
- Suivi administratif : Mme Torresi Karine

La formation sera également encadrée par :

**M Christian ALBERGNE** agissant en qualité de Maréchal ferrant.

**Mme Annabel CHAUBET** agissant en qualité de Technicienne ONF.

**Mme Cécile DELMAS** agissant en qualité de Vétérinaire.

**Mme Véronique PIERRE** agissant en qualité d’Assistante de gestion.

**Mme Alexandra MERIGAU** agissant en qualité de responsable de la DDJS.

**Mme Marie Mélanie GIBERT** agissant en qualité de responsable du débouillage et valorisation des chevaux (méthode Pat Parelli).

#### Art. 7 : Engagement du stagiaire

Le stagiaire s’engage à suivre dans son intégralité le parcours défini en commun à l’article 4 en vue d’atteindre les objectifs terminaux d’intégration de la formation.

Cet engagement implique le respect par le stagiaire des conditions de déroulement de sa formation en centre et en entreprise, et le respect des règles de fonctionnement du centre de formation précisées par le règlement intérieur.

En cas d’absences prolongées, le centre de formation se réserve le droit de ne pas présenter le candidat aux épreuves. Toute absence fera l’objet d’un rattrapage.

Le stagiaire s’engage à être à jour de son vaccin antitétanique.

Le stagiaire s’engage à porter une tenue de travail et des équipements de sécurité adaptés dans le cadre des travaux pratiques.

Le port d’un casque protecteur est obligatoire pour monter à cheval.

**Art 8 : Participation financière** ( réf. Art L 6353-5 du nouveau code du travail )

Le stagiaire suivra la formation BPJEPS avec les conditions suivantes :

- Financement de la formation : .....
- Rémunération : .....

Dans le cadre d'un financement personnel, le stagiaire devra s'acquitter avant le 05 de chaque mois du montant de ..... € (euros) pour un total de la formation de ..... € (euros), chaque paiement donnera lieu à l'établissement d'une facture.

Option :

La pension du cheval du stagiaire fera l'objet du contrat habituel de pension de l'établissement, le prix étant fixé à ..... euros par mois selon les disponibilités d'hébergement des équidés.

**Art. 9 : Déclaration**

Le stagiaire déclare avoir pris connaissance :

- Des conditions dans lesquelles la formation sera dispensée (moyens pédagogiques et techniques, mise en œuvre, calendrier).
- Du programme de formation.
- Des modalités d'évaluation, de la validation de la formation et de la délivrance du BPJEPS précisées par l'arrêté du 28 juin 2003 portant création de la spécialité « Activités Equestres » du BPJEPS.
- De la composition de l'équipe pédagogique.
- Du règlement intérieur du centre de formation.

**Art. 10 : Protection sociale et accident.**

Le stagiaire ne finançant pas sa formation devra nous fournir une attestation de protection sociale (Sécurité Sociale, MSA, ...)

Le stagiaire en autofinancement devra impérativement souscrire une assurance couvrant l'accident (trajets, cours en centre et stage en entreprise), et nous fournir l'attestation d'assurance (Compagnie d'assurance, Mutuelle) valide à l'entrée en formation.

**Art. 11 : Règlement des litiges**

Dans l'impossibilité de régler à l'amiable un contentieux survenu dans l'exécution de ce contrat, les litiges seront portés devant le Conseil de Centre.

A tout moment, ce contrat peut être consulté par le Président du Jury Permanent.  
Ce contrat arrivera à terme à la fin du parcours programmé par le calendrier de la formation.  
Toute modification du présent contrat fera l'objet d'un avenant.

Fait à Lérans, le ..... en 2 exemplaires.

Pour le centre de formation,  
**M Philippe LABEDA**

**Le stagiaire**